

CHANGEMENT de dénomination des rues.

Le MAIRE. - Je donne la parole à M. Camille AUBER, rapporteur.

M. AUBER. - Messieurs, je vous donne lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier les nouvelles dénominations des diverses Places et rues de la Ville de Saint-Denis.

Le Vendredi 17 Mars et Mercredi 22 Mars 1961, sous la Présidence du Maire, ladite Commission s'est réunie dans le Bureau du Maire.

Etaient présents:

M. le Maire de Saint-Denis.

MM. REYDELLET Jules, 1er Adjoint - MESNIER Georges, 4ème Adjoint - LEGROS Damase - MONDON Claude - CADET Lucien - AUBER Camille, Conseillers Municipaux.

Assistaient à la séance sur l'invitation du Maire:

MM. FOUSSQUE Hippolyte et BERG Paul.

Le Maire ouvre la séance et salue la présence de MM. FOUSSQUE et BERG.

Il demande à la Commission d'élire un Président et un Rapporteur et avant de se retirer, pour laisser la Commission délibérer, il expose les raisons qui motivent un changement de dénomination.

Il formule le souhait que le nom de Gibert des MOLIERES qui fut pendant 15 ans Maire de Saint-Denis et qui contribua dans une large mesure à l'embellissement de la Ville, soit donné à une rue.

La Commission délibère sous la présidence de M. Damase LEGROS, doyen d'âge pour élire un Président et un Rapporteur.

Sont élus à l'unanimité:

Président M. LEGROS

Rapporteur M. AUBER.

Le Maire, ce vote acquis, se retire.

Après diverses suggestions, la Commission décide de proposer au Conseil Municipal la désignation des Places et rues suivantes:

PLACES -

1°) Le Rond Point du Jardin de l'Etat pourrait être dénommé "Rond Point de la Concorde".

La Commission émet le vœu que:

2°) La Place de la Préfecture devienne " Place de l'Europe".

Cette Place comporterait les limites suivantes:

S U D: Square Labourdonnais

N O R D : Route du Littoral

E S T : Rue de la Victoire - Monument Roland Garros

O U E S T : Rue des Moulins.

L'Esplanade du Barchois comprendrait la portion comprise entre la Route Nationale et la Mer, le monument Roland Garros et la Gare.

La Place SARDA GARIGA serait limitée par la Route Nationale au Nord, au Sud par les bâtiments des Contributions Directes et des Ponts & Chaussées, à l'Est par la Radiodiffusion Française et à l'Ouest par le Monument Roland Garros.

La Commission propose d'attribuer les dénominations suivantes aux:

- rue Sainte-Anne rue Joseph **BEDIER**
- rue du Canal rue Gibert des **MOLIERES**
- rue de l'Est rue Ambroise **VOLLARD**
- rue des Limites rue Elie **PAJOT**
- rue Neuve rue Etienne **REGNAULT**
- rue des Manguiers rue Edmond **ALBIUS**
- rue de l'Embarcadère rue Marius et Ary **LEBLOND**
- ruelle de la Cathédrale, à la ruelle St-Paul (proposition de M. **NOAREAU** Henri).

Sur la proposition de M. **FOUCQUE**, le vœu suivant est adopté:

- Ajouter à la rue de la Compagnie le terme des **INDES** soit rue de la Compagnie des INDES.

- Ajouter aux premières et dernières plaques indicatrices des rues les titres principaux attachés aux personnages dont on veut honorer la mémoire.

M. **NEGROS** propose que la Municipalité rétablisse les "DEUX CANONS" qui se trouvaient sur la Route Nationale et qui justifiaient l'appellation de la Cité actuelle des "DEUX CANONS".

Pour les ruelles, la Commission décide d'attendre que ces dernières soient remises en état, certaines d'ailleurs étant appelées à devenir des rues./.

Le Rapporteur,
Signé: **AUBER**.

LE MAIRE. - Messieurs, vous avez entendu les propositions de la Commission. Je les reprends en détail.

Tout d'abord, êtes-vous d'accord pour ajouter à la rue de la Compagnie le terme "des Indes"?

Adepté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Le rapport présenté propose donc les nouvelles dénominations suivantes:

- à la rue Ste-Anne rue Joseph **Bédier**
- à la rue du Canal rue Gibert des **Moliers**
- à la rue de l'Est rue Ambroise **Vollard**
- à la rue des Limites rue Elie **Pajot**
- à la rue Neuve rue Etienne **Regnault**
- à la rue des Manguiers rue Edmond **Albius**
- à la rue de l'Embarcadère rue Marius et Ary **Leblond**.

La ruelle Saint-Paul deviendrait, ruelle de la Cathédrale.

M. VERGOZ. - Nous n'avons pas intérêt à débaptiser toutes ces rues. Bientôt il n'y aura plus que des noms propres. Toutes ces dénominations actuelles sont pleines d'histoire, tant nationale que locale. J'estime que nous devons les conserver.

LE MAIRE. - Au contraire, je crois qu'il est de notre devoir de rendre hommage à ceux qui, avant nous, ont œuvré pour la gloire de notre Ville.

LE DR LAMBERT. - Je partage l'avis de notre Collègue VERGOZ, mais cependant, je dois reconnaître que certaines rues portent des dénominations qui doivent être changées. Il serait heureux de changer notamment celle de la rue de l'Est.

M. PARIS. - Et celle de la rue des Limites qui ne veut plus rien dire non plus.

Le Dr LAMBERT demande en particulier des renseignements en ce qui concerne Ambroise VOLLARD.

LE MAIRE. - M. LEGROS, Président de la Commission vous répondra.

M. LEGROS. - Ambroise VOLLARD est un artiste qui a fait don de toute une collection de tableaux au Musée Léon Dierx. Grand artiste, c'est un homme qui est tout à l'honneur de son pays.

M. LAMBERT. - S'il y a déjà une salle "Ambroise VOLLARD" au Musée Léon Dierx, je ne vois pas l'utilité de donner son nom à une rue de la Ville.

LE MAIRE. - Ambroise VOLLARD est une figure. Il a eu une extraordinaire notoriété à Paris et l'on garde encore son souvenir.

Le Dr LAMBERT. - Il a surtout fait ses affaires.

LE MAIRE. - Je dois dire, en ce qui concerne la rue Ste-Marie, plusieurs personnes nous ont présenté le souhait de nous voir maintenir cette dénomination. C'est la raison pour laquelle la Commission, mise au courant, ne présente aucune proposition de changement.

Après un très large échange de vues :

LE MAIRE. - A la lumière de la discussion qui vient d'avoir lieu, je crois, Messieurs, nécessaire de scinder les propositions de la Commission et de ne retenir aujourd'hui que certaines d'entre elles.

Je constate qu'il y a unanimité pour les noms de Gibert des Molières, Joseph Bédier, Marius & Ary Leblond, Elie Pajot, Edmond Albius, tandis que celui de M. Ambroise Vellard ne paraît retenir qu'une confortable majorité.

Si je tiens compte des interventions de certains d'entre vous, le Conseil paraît être bien d'accord aujourd'hui pour ne s'exprimer que sur certains changements.

- La rue Ste-Anne serait dénommée rue Joseph Bédier
- la rue du Canal serait dénommée rue Gibert des Nalières
- la rue de l'Embarcadère serait dénommée rue Marius et Ary Leblond
- la rue de l'Est serait dénommée rue Edouard Hervé
- la rue des Limites serait dénommée rue Elie Pajot.

Etes-vous d'accord pour ces changements de dénominations, étant entendu que nous compléterons cette première liste.

Je mets aux voix chacun de ces changements de dénomination, les autres qui sont déjà proposés par la Commission et ceux qui seront proposés seront examinés dans une autre session de manière que tous les changements puissent être faits à une date qui pourrait être celle du 1er Juillet prochain.

1°) Rue Ste-Anne Rue Joseph Bédier.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. Robert VERGOZ qui s'est abstenu.

2°) Rue du Canal Rue Gibert des Nalières .

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. Robert VERGOZ qui s'est abstenu.

3°) Rue de l'Embarcadère Rue Marius et Ary Leblond.

Adopté à l'unanimité, moins les voix de MM. Robert VERGOZ - LAMBERT Léons et FORT Raoul qui ont voté contre.

4°) Rue de l'Est Rue Edouard Hervé.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. ~~REBERT~~ VERGOZ qui s'est abstenu.

5°) Rue des Limites Rue Elie Pajot.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. Robert VERGOZ qui s'est abstenu.

M. Edouard HOARAU demande que le nom de LE COQ du TERTRE soit retenu pour une place ou pour une rue de Saint-Denis.

Le MAIRE. - Messieurs, je voulais justement vous proposer d'attribuer les noms:

- LE COQ du TERTRE
- LE SINEP
- DE MAZERIEUX

aux rues de certains lotissements.

LE MAIRE. - Nous en venons ^{maintenant} au ~~vœu~~ ~~vœux~~ de M. COHEN qui propose de donner au Rond Point du Jardin le nom de Rond Point de la Concorde.

M. FORT estime qu'il faudrait que cette place ait au moins quelque chose qui rappelle la Place de la Concorde.

LE MAIRE juge cette déclaration fort exagérée car dit-il aucune Place au monde ne peut égaler la Place de la Concorde.

Je mets aux voix la proposition ci-dessus.

Aadopté à la majorité.

- MM. Lucien CABET
Charles Ollivier MANES
Léone LAMBERT
Raoul FORT
Jean-Pierre FONTAINE
Jean RAVAUX
Robert VERGOZ

ayant voté contre.

Le Maire, Président s'est abstenu.

LE MAIRE. - Etes-vous d'avis, Messieurs, de donner à la Place de la Préfecture le nom de:

PLACE de l'EUROPE.

Cette place serait délimitée de la manière suivante:

- Au S E U: le Square Mabourdonnais
- Au N O R D : la Route du Littoral
- A l' E S T: la rue de la Victoire et le Monument Roland Garros
- A l' O U E S T: la rue des Moulins.

Nous pourrions prendre aujourd'hui un vote de principe car il est nécessaire d'aménager tout d'abord cette place.

Messieurs, en raison de nos relations qui se resserrent de plus en plus avec la Ville de NICE, je vous demanderai d'attribuer le nom du Chef-Lieu des Alpes Maritimes à une rue ou à une place. Mais je pense que ce nom conviendrait parfaitement à la partie comprise entre la Route Littorale et la mer.

Ce serait une Esplanade magnifique qui rappellerait, sans en être la caricature, la Promenade des Anglais.

Toutefois, ce n'est qu'après aménagement complet que nous pourrions donner à cette place la dénomination qu'à laquelle nous la destinons. Or, comme cet espace de terrain doit appartenir soit à l'Etat, soit au Département, je vous demande de solliciter de Monsieur le Préfet l'attribution à la Ville de tout l'espace compris entre la Route Littorale et la mer, en partant à l'Est de la Gare et à l'Ouest du nouveau Pont de la Route Littorale.

Je mets aux voix ces propositions.

Adopté à l'unanimité.

Vu et approuvé
Saint Denis le 7 juillet 1961
P. le Préfet absent en mission
Le Secrétaire Général
P. Bolotte